

Paris La Défense, jeudi 14 avril 2022

Vive le printemps !

Comme chaque année, comme les hirondelles, le printemps est la période où l'on voit arriver dans l'entreprise les documents indiquant les sommes d'intéressement et de participation qui seront versés à chaque salarié. Et cette année la récolte n'est pas trop mauvaise. **Mais faut-il s'en satisfaire ?**

La CGT ne fera pas un cours sur le meilleur « placement » de cette somme, d'autres s'en charge. Elle ne le fera pas, d'autant plus que bon nombre de salariés perçoivent tout ou partie de celle-ci car ils en ont besoin pour vivre, preuve qu'il y a toujours un problème de niveau de salaire dans notre entreprise, malgré les dires de la direction.

Mais il nous semble nécessaire de poser un œil critique sur ce système

Sur le principe, l'intéressement est une mauvaise solution de rémunération. Sa variabilité et l'absence d'assujettissement aux cotisations sociales ne peuvent pas être un modèle. À l'heure où la problématique du maintien de notre système de retraite est sur la table, où notre système de santé est de plus en plus mis à mal, il est établi que c'est l'absence de ressources qui les mettent en danger. Si les sommes réservées à l'intéressement étaient cotisées, cela permettrait de contribuer à pérenniser notre système social.

Par ailleurs, on n'est jamais à l'abri d'une ou plusieurs années de « disette », la formule de calcul amenant une baisse conséquente comme cela a été le cas en 2020. On ne construit pas sa vie quotidienne sur des incertitudes.

Sur la construction même de notre accord d'intéressement, de nombreuses améliorations sont possibles :

On pourrait tout d'abord séparer effectivement la participation de l'intéressement et attribuer 2 enveloppes distinctes à chacun de ces dispositifs.

- Le niveau de l'enveloppe, le pourcentage de la masse salariale consacrée à l'intéressement pourrait être bien plus élevé. **La loi autorise jusqu'à 20% de masse salariale à redistribuer.**
- La part proportionnelle au salaire dans le calcul de l'intéressement de chacun, **pourrait être également diminuée voire supprimée.** Il n'y aurait plus alors cette disparité énorme entre le mini et le maxi, et chacun y trouverait son compte largement.
- **Les critères utilisés pour construire l'enveloppe d'intéressement pourraient être aussi largement revus.** Intégrer le nombre de morts dans le calcul de l'enveloppe ou encore le nombre d'accidents via le thread est parfaitement inacceptable. Ce sont des critères qui n'ont rien à faire dans un calcul d'intéressement.

Par-contre mettre en place des critères faisant référence aux actions de progrès mises en place réellement dans les établissements pour améliorer la sécurité la santé et les conditions de travail de l'ensemble des salariés serait un vrai progrès.

Il est donc évident aujourd'hui que les dizaines de millions d'euros distribués en intéressement seraient plus utiles s'ils servaient aux augmentations de salaires ! A minima, une révision des objectifs et de la méthode de répartition de notre accord doit être programmée